

ENSAP BORDEAUX

CHARTRE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'ENSAP Bordeaux s'appuie sur le texte proposé aux établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel du ministère de la Culture pour l'élaboration d'une charte pour l'égalité Femmes / Hommes et sur la lettre de mission des responsables de la prévention des discriminations au sein des ENSA.

0. CONSTITUTION D'UNE CELLULE DE VEILLE DÉDIÉE À L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES ET À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Une cellule de veille dédiée à l'égalité Femmes/Hommes et à la lutte contre les discriminations a été créée à l'ENSAP Bordeaux. Placée auprès de la directrice, la vocation de cette mission est d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre tous types de discriminations et contre toutes les formes de violences sexistes, sexuelles, ou liées à l'identité de genre au sein de l'établissement. Lieu d'écoute, de conseil et d'accompagnement de toutes et tous, elle assure aussi une mission de conseil auprès des instances de l'établissement et de la directrice, notamment en terme de prévention.

Ses missions sont :

- **communiquer sans stéréotype de sexe et de genre**
- **agir pour l'égalité professionnelle dans l'enseignement supérieur**
- **agir pour la parité dans les instances**
- **sensibiliser les personnels et le public étudiant**
- **agir pour la mixité des filières**
- **former et se former aux questions d'égalité et de diversité**
- **lutter contre les violences et le harcèlement**
- **lutter contre les discriminations**

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES INTÉGRERONT CES MODALITÉS.

1. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT

Le référent, nommé par la directrice, a un rôle d'animation et de coordination au sein de l'ENSAP pour lutter contre les situations d'inégalité, d'injustice et de situation discriminante.

L'objectif est que toute la communauté de l'ENSAP (étudiant.e.s, administratif.ve.s, enseignant.e.s) puisse se tourner en toute confiance vers ce référent en cas de besoin quelles que soient la position d'autorité et les personnes impliquées.

Ce référent adhère à la conférence permanente des chargé.e.s de mission Égalité et Diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche existant depuis janvier 2011.

2. PRÉVENTION ET TRAITEMENT DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT OU DE FRAGILISATION LIÉES AU GENRE OU À L'ORIENTATION SEXUELLE

La cellule de veille de l'ENSAP Bordeaux s'est dotée d'une procédure d'écoute, d'intervention et de traitement en cas de nécessité, les membres de la cellule étant soumis à confidentialité.

Le ministère bénéficie également d'une cellule d'écoute externalisée, Allodiscrim, compétente pour répondre aux signalements de discriminations auxquelles les 30 000 agents du ministère de la Culture pourraient être confrontés.

3. DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES FEMMES / HOMMES

L'ENSAP Bordeaux s'engage à rendre visibles des données sexuées au sein des écoles, qu'il s'agisse des étudiants, des enseignants, des intervenants, des jurys, des dirigeants, des personnels administratifs ou de service. Une publication annuelle d'un état des lieux statistique sexué sur tous les aspects de la vie de l'établissement pourrait permettre d'organiser la discussion autour de ces données.

4. VEILLE SUR L'ÉQUITÉ

L'ENSAP Bordeaux tend vers une systématisation de jurys égalitaires avec une représentation paritaire au sein de l'organisation des enseignements, des diplomations et des recrutements (étudiant.e.s, administratif.ve.s, enseignant.e.s).

L'ENSAP Bordeaux s'engage sur l'équité dans le suivi des carrières : l'évaluation des étudiant.e.s dans leur cursus et la gestion des carrières des administratif.ve.s et des enseignant.e.s.

L'ENSAP Bordeaux veille à la composition des instances avec comme objectif de tendre à une représentation paritaire au sein du conseil d'administration, du conseil pédagogique et scientifique, de la commission des formations et de la vie étudiante, de la commission de la recherche et dans les conseils des départements.

5. TRANSMISSION D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

La cellule de veille, en lien avec les instances pédagogiques et l'agence de communication, se préoccupe des représentations concernant les métiers d'architecte et de paysagiste, s'assure de la présence d'œuvres, de projets et de publications d'auteurs dans les corpus d'enseignement et soutient la mise en place de modules d'enseignements interrogeant l'égalité entre femmes et les hommes.

6. PROMOTION DES DISPOSITIFS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'ENSAP Bordeaux veille à diffuser sa politique et ses actions en matière de lutte contre les discriminations auprès de sa communauté et la société civile sur ses médias : site Internet – www.bordeaux.archi.fr, réseaux sociaux, par affichage au sein de ses locaux, diffusion par courriers et courriers électroniques.

